



Provenance : [Lien](#)

**ROLLAND, JEAN-ROCH**, avocat, juge, membre du Conseil exécutif et seigneur, né à Montréal le 11 mai 1785, fils de François-Roch Rolland et d'Angélique Boisseau, décédé à Sainte-Marie-de-Monnoir (Mariville, Québec) le 5 août 1862.

Jean-Roch Rolland fut admis au barreau le 22 mai 1806. Après une brillante et lucrative carrière de 24 ans à Montréal, il fut nommé juge de la Cour du banc du roi à Montréal le 7 janvier 1830. Le 13 février 1836, il était nommé juge résidant intérimaire pour le district de Trois-Rivières, remplaçant le juge Joseph-Rémi Vallières\* de Saint-Réal, malade.

Durant les troubles de 1837–1838, le juge Rolland joua un rôle assez particulier dans le Bas-Canada. En effet, le 21 avril 1838, des brefs d'*habeas corpus* signifiés au colonel George Augustus WETHERALL lui ordonnaient d'amener devant les juges Jean-Roch Rolland ou James Reid les prisonniers politiques Louis-Michel Viger\* et Toussaint Pelletier. Toutefois, le 23 avril, sir John COLBORNE fit suspendre par une ordonnance du Conseil spécial la loi de l'*habeas corpus*. Cette loi, adoptée en Angleterre en 1679, avait été introduite dans la province de Québec en 1784. Les juges Philippe Panet\*, Elzéar Bédard\* et Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal passèrent outre et soutinrent l'illégalité de l'ordonnance du Conseil spécial. Le juge Jean-Roch Rolland fut d'opinion contraire alléguant que la loi impériale de 1679 n'avait jamais été mise en vigueur au Canada. Les jugements que rendirent les juges Panet, Bédard et Vallières de Saint-Réal furent cassés en appel, leurs décrets annulés par le Conseil spécial, et tous les trois furent démis de leurs fonctions par Colborne.

Pour remplacer le juge Vallières de Saint-Réal, Jean-Roch Rolland était de nouveau nommé, le 28 décembre 1838, juge résidant intérimaire à Trois-Rivières. Entre temps, le 28 juin 1838, Jean-Roch Rolland avait été nommé au Conseil exécutif par lord Durham [Lambton\*], en même temps que Vallières de Saint-Réal. Ce conseil fantoche, nommé pour la forme par Durham, disparut la veille de son départ du Bas-Canada, soit le 2 novembre 1838. Le 17 avril 1839, une commission appelait Rolland à présider la Cour d'appel provinciale en certains cas.

Huit ans plus tard, le 23 avril 1847, Jean-Roch Rolland fut nommé juge en chef de la Cour du banc de la reine en remplacement du juge Vallières de Saint-Réal. En 1849 la Cour supérieure remplaça la Cour du banc de la reine et cette dernière dénomination fut donnée à la Cour d'appel provinciale. Promu à cette dernière cour le 1<sup>er</sup> janvier 1850, Rolland se retira du banc le 26 janvier 1855.

L'honorable juge Rolland alla ensuite vivre dans son manoir de Sainte-Marie-de-Monnoir, seigneurie qu'il avait acquise de sir John Johnson\* en 1826. Il y décéda le 5 août 1862 à l'âge de 77 ans. Il avait épousé à Québec, le 1<sup>er</sup> mars 1821, Marguerite, fille cadette de Jean-Baptiste-Philippe-Charles d'Estimauville\*. Son épouse lui donna huit enfants, dont Charles-Octave, lieutenant-colonel dans la milice, et Henri-Auguste, docteur en médecine.

CLAUDE VACHON

---

APC, MG 30, D62, 26, pp.553–557.— Le Jeune, *Dictionnaire*, II : 539.— P.-G. Roy, *Les juges de la prov. de Québec*, 475.— Garneau, *Hist. du Canada* (1882–1883), III : 359–367.— P.-G. Roy, *La famille d'Estimauville de Beaumouchel* (Lévis, Québec, 1909).— F.-J. Audet, Les juges de Trois-Rivières, *BRH*, VI (1900) : 246.— L'honorable Jean-Roch Rolland, *BRH*, X (1904) : 58.— Antonio Perrault, Le Conseil spécial, 1838–1841 ; son œuvre législative, *La Revue du Barreau de la province de Québec* (Montréal), 3 (1943) : 213–215.

Bibliographie générale

© 1977–2025 Université Laval/University of Toronto